



Centre hospitalier de Périgueux

Direction des Travaux et du Patrimoine  
JB/JH 2012- 695  
05 53 45 27 18  
[jacques.bordes@ch-perigueux.fr](mailto:jacques.bordes@ch-perigueux.fr)

Monsieur

Périgueux, le 11 Juillet 2012

Objet : **Additif au MAPA DTP FS 12-1001 Contrôles périodiques règlementaires des installations -**

Monsieur,

En complément du Cahier des Charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) référencé MAPA 12.1001, pour le lot N° 1, il est précisé :

- que l'ensemble des textes qui sont applicables sont ceux existants à la date de remise des offres, y compris les derniers textes parus :

- Décret N° 2010 - 1016

- Décret N° 2010 - 1017

- Décret N° 2010 - 1018

- Décret N° 2010 - 1118.

Cette liste est non exhaustive.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat et compte tenu du décret N° 2010-1016, une visite quadriennale est due ainsi que l'adaptation des rapports existants remis au Centre Hospitalier de Périgueux par l'organisme de contrôle actuel.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Travaux et du Patrimoine

*Bordes*  
Bruno ANCEAU

Centre Hospitalier de Périgueux  
80, avenue Georges POMPIDOU – BP 9052 – 24019 PERIGUEUX CEDEX  
Standard: 05 53 45 25 25 – Télécopie : 05 53 45 25 40